

Natura 2000 en Camargue Gardoise



Édito



En Camargue Gardoise, la démarche Natura 2000 représente près de 30 ans de concertation et d'échanges avec les acteurs du territoire. Depuis les premières ébauches en 1996, l'animation du territoire a abouti à la validation du Document d'Objectif à l'unanimité par tous les membres du Comité de Pilotage (COPIL) en décembre 2007. S'en est suivie une mise en œuvre continue ces 17 dernières années.

Les financements Natura 2000 ont permis d'améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (dunes à genévrier, lagunes, hérons, mouettes, sternes, chauves-souris, libellules...) pour mieux connaître les enjeux du territoire.

Ce sont également des mesures contractuelles comme les MAEt devenues MAEc, les Contrats Natura 2000, et la Charte Natura 2000 qui contribuent au maintien et au développement des activités économiques, locales et traditionnelles. Tout cela dans un souci d'équilibre entre activités humaines et préservation des milieux et des espèces de Camargue gardoise.

J'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de la lettre Natura 2000. Son objectif est d'informer le territoire des actualités et actions mises en œuvre au travers de ce dispositif.



Robert CRAUSTE,
Président du Comité de Pilotage des sites
Natura 2000 de Camargue gardoise

Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen qui vise la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien des activités humaines.

Une réseau articulé autour de 2 directives européennes :



Directive Oiseaux 1979

Préserver les espèces d'**oiseaux sauvages rares** et ou **menacés** et les milieux naturels qui les accueillent



Directive Habitat faune-flore 1992

Conserver les habitats naturels et/ou semi-naturels ainsi que les espèces qu'ils abritent

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Réseau de sites Natura 2000

Le Réseau Natura 2000 en quelques chiffres

En Europe



+ de 27 000 sites

dans **27 pays différents**,
18,5 % des surfaces terrestres

En France



1 756 sites

soit 12 % des surfaces terrestres

En Occitanie



251 sites

soit 18 % de la surface de la région

Le réseau Natura 2000 est inscrit dans une **démarche locale de concertation** représentée par le Comité de Pilotage.

COPIL

Instance de gouvernance

Désigne



SMCG*

Structure porteuse



Valide

DOCOB

Plan de gestion



Élabore et
met en oeuvre

3 outils à disposition :

basés sur le volontariat, engagements contractuels pour une durée de 5 ans en échange d'une forme de compensation financière



• **Contrats Natura 2000** : contrat entre l'État et le propriétaire d'une parcelle (publique ou privée) pour la mise en œuvre d'actions de restauration, de gestion adaptées et conformes aux orientations du DOCOB – sur la base d'un cahier des charges



• **Mesures Agro-Environnementales et climatiques** : réservées aux exploitants agricoles uniquement sur des parcelles à usage agricole. Amélioration des pratiques agricoles, pratiques plus favorables aux habitats et aux espèces du DOCOB



• **Charte Natura 2000** : engagement de gestion courante et durable, valorisation de pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces présentes

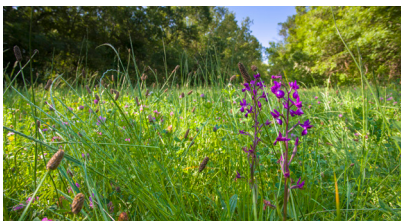
* Syndicat Mixte Camargue Gardoise

Natura 2000 en Camargue Gardoise

La Camargue Gardoise est une vaste zone humide. À l'échelle européenne, ce territoire est identifié pour la rareté des espèces animales et végétales qui y vivent et la fragilité des milieux naturels qui le composent.



Le réseau Natura 2000 s'étend ainsi sur les 8 communes du sud du département du Gard sur 3 périmètres aux enjeux différents :



ZSC « Petite Camargue »

FR 9101406 : 34 412 ha

- 20 habitats d'intérêt communautaire différents
- 11 espèces d'intérêt communautaire Annexe II



ZPS « Camargue Gardoise fluviolacustre »

FR9112001 : 5716 ha

- 44 espèces d'intérêt communautaire Annexe I



ZPS « Petite Camargue laguno-marine »

FR9112013 : 15 544,44 ha

- 91 espèces d'intérêt communautaire Annexe I

Natura 2000

Focus sur les évaluations des incidences

L'évaluation des incidences a pour objectif de vérifier la compatibilité d'un projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Elle s'articule autour de 3 listes : 1 nationale et 2 locales spécifiques au Gard, dites « positives » qui, au lieu d'interdire les activités, proposent de soumettre à une évaluation certains projets, travaux, manifestations ou interventions dans le milieu naturel avant d'autoriser leur réalisation.

À quoi cela sert ? Pourquoi ?

Cette évaluation a pour objectif de répondre à la question : **Est-ce que mon projet a des incidences sur les habitats où les espèces d'intérêt communautaire ?** C'est-à-dire, altère-t-il la végétation ou perturbe-t-il les espèces présentes sur et aux abords immédiats de mon projet ?

En anticipant les effets prévisibles des projets, cette démarche permet de faire émerger des activités, travaux compatibles avec les enjeux de chaque site Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être :

- **rédigée par le porteur de projet** (maître d'ouvrage, organisateur...) avec l'appui d'un bureau d'étude si nécessaire
- **proportionnée** à la nature, à l'importance du projet et à ses incidences
- **ciblée sur les habitats et les espèces** qui ont justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés

- **menée le plus en amont** pour la prise en compte des enjeux de biodiversité présents afin d'envisager des réajustements pour éviter ou réduire les incidences.

Exemple d'activités concernées (liste non exhaustive)

Travaux

Occupation du domaine public
Entretien, réparation ou renforcement de ponts

Urbanismes

Documents d'urbanismes
Aménagement de parking > 10 places

Eau

Activités soumises à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau
Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais de surface > 0,1 hectares

Activités

Opération de démoustication
Document de gestion forestières
Mise en culture de dunes

Loisirs

Création de chemins de randonnée pédestre, équestre ou cycliste
Rassemblement festif à caractère musical
Manifestations sportives > 100 participants

S'informer

- Les formulaires, les listes de projets concernés et des informations pratiques sur le site internet de la DDTM du Gard



www.bit.ly/40FOga7

- Localisation d'un projet par rapport aux sites Natura 2000 du territoire



www.geoportail.gouv.fr

- Pour connaître les habitats, les espèces et les enjeux (et l'animateur Natura 2000 : coordonnées en page 8).



www.bit.ly/CG-natura-2000

À qui l'adresser ? Où l'envoyer ?

Pour les dossiers déjà soumis à une procédure, l'évaluation des incidences est une pièce à part entière du dossier à déposer auprès des services de l'État ou de la collectivité chargée de l'instruction. Dans les autres cas, le formulaire est à adresser aux DDT.

Les actions en zone Petite Camargue

Aménagements de bâtis *en faveur des chauves-souris*

La Camargue Gardoise présente des enjeux forts de conservation pour 2 espèces de chiroptères, **le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées**. Ces espèces sont présentes exclusivement dans du bâti, du printemps à l'automne pour la période de mise bas et d'élevage des jeunes. Malheureusement, les gîtes connus et disponibles se sont raréfiés ces dernières années et il est devenu crucial d'offrir des gîtes de reproduction sécurisés. Les chauves-souris n'ayant qu'un seul petit par an, toute perturbation pendant la période de reproduction peut avoir de lourdes conséquences sur la conservation de ces espèces.

Le 29 février 2024, une opération a été lancée pour aménager un petit mazet abandonné sur le domaine de la Sylve, Espaces Naturels sensibles du Département du Gard.

Les équipes terrains d'Uzès et de Méjannes-le-Clap du Conseil Départemental

du Gard et des agents du Syndicat Mixte Camargue Gardoise ont collaboré pour :

- fermer les différentes ouvertures et rendre l'intérieur du mazet le plus sombre possible
- poser des ouvertures appelées chirop-tière, laissant entrer les chauves-souris mais pas leurs prédateurs
- fixer des aménagements tels que des planches en bois, tasseaux pour offrir différentes conditions d'accroche
- sécuriser les accès afin d'assurer la tranquillité des futurs occupants



Un premier comptage a été organisé à la tombée de la nuit le 04 juillet 2024.

157 chauves-souris adultes, appartenant à 2 espèces : des pipistrelles pygmées et des pipistrelles communes, sont sorties du bâtiment pour aller se nourrir d'insectes. Une cinquantaine de jeunes, encore incapables de voler ont ensuite été observés à l'intérieur du bâtiment.

Il faut maintenant laisser le temps aux espèces ciblées de découvrir ce gîte et s'y installer. Un suivi annuel de ce site sera réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc)

Depuis 2008, le Syndicat Mixte Camargue Gardoise accompagne les agriculteurs du territoire dans la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité au travers de contrats Natura 2000 spécifiques : **les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc)**.

Ces mesures relèvent d'un engagement volontaire d'une durée de 5 ans de la part des agriculteurs avec l'application d'un cahier des charges en échange d'une compensation financière.

L'année 2023 a été marquée par une re-fonte du dispositif à l'échelle européenne. Les agriculteurs ont eu la possibilité de s'engager dans huit nouvelles mesures liées à la préservation des milieux pâturés et sagnés et à trois mesures d'entretien des infrastructures agro-écologiques : haies, fossés et mares.



Ainsi, avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture du Gard et du Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie pour le montage des dossiers, **720 000 € ont été mobilisés sur la Camargue Gardoise au profit de 31 agriculteurs.**

Près de **1 200 hectares de milieux agro-pastoraux** ont été engagés dans des mesures associant maintien de l'élevage extensif et préservation d'une flore

patrimoniale. **5 km de haies** bénéficient d'un entretien favorable au déplacement des chauves-souris et **14,3 km de fossés** seront entretenus avec des pratiques favorables à la Cistude d'Europe.

Les 31 agriculteurs engagés vont bénéficier pendant 5 ans d'un accompagnement technique, financé via l'animation Natura 2000, afin de les conseiller au mieux dans la mise en œuvre de leur cahier des charges.

Les actions en zone fluvio-lacustre

La Héronnière de la Fromagère, *un paradis pour les hérons et les ibis !*



Au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Scamandre, chaque année une exceptionnelle pouponnière s'installe. Installée pour la première fois en 2004 dans une partie inaccessible au public, un boisement de tamaris accueille la plus importante colonie de reproduction d'oiseaux du site Natura 2000 et de Camargue Gardoise.

Les premières années, la colonie a accueilli 6 espèces de hérons sur les 9 se reproduisant en France : Le héron Garde-Bœufs, l'Aigrette garzette, le Crabier chevelu, le Bihoreau Gris, le Blongios nain et le Héron cendré. En 2006, une nouvelle espèce a fait son apparition avec 14 couples d'Ibis falcinelle. Rare à cette époque, cette espèce est aujourd'hui la deuxième espèce la plus représentée regroupant en

moyenne 30 % des effectifs de la colonie. À partir de 2006, la colonie n'a cessé de grandir pour atteindre un effectif record en 2015 avec 9 069 couples toutes espèces confondues. Même si les effectifs sont variables selon les années, la colonie de la Fromagère est toujours aujourd'hui une des plus importantes colonies de reproduction française pour les hérons et les ibis arboricoles.

En 2023, le comptage a permis d'identifier la nidification de deux nouvelles espèces, avec 25 nids de Grande Aigrette et 54 nids d'Héron pourpré. Ces deux espèces étaient jusqu'alors connues pour se reproduire exclusivement dans les roselières en Camargue Gardoise. Le mystère reste entier sur ce changement brutal de comportement. Les effets du changement climatique,

la dégradation des roselières, l'arrivée d'une nouvelle population d'oiseau sont autant d'hypothèses à explorer dans les prochaines années.

Au printemps 2024, les équipes du SMCG et de la Tour du Valat ont ainsi recensé **3 724 couples** au sein de la colonie **dont 1 454 nids d'Ibis falcinelle**.

En complément du comptage et dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur les routes de migrations, **des poussins ont été bagués et certains équipés de GPS** (programme MIGRALION). L'analyse de ces données sur le long terme donnera des indications précieuses pour mieux comprendre et protéger ces oiseaux.

Les actions en zone laguno-marine

Le flamant rose, *une espèce phare et emblématique !*

Les flamants roses sont des oiseaux qui peuvent vivre plus de 50 ans, il ne leur est pas nécessaire de se reproduire tous les ans. Ceux qui trouvent un partenaire lors des parades hivernales, se lancent dans la construction de leur nid sur des îlots isolés des prédateurs terrestres. Sur ces édifices d'environ 40 cm de haut et composés de boue, les femelles pondent un unique œuf.

Depuis 2017, cet événement se produit au cœur des Salins d'Aigues-Mortes au sein de l'unique lieu de reproduction français de cette espèce. Des îlots ont été spécifiquement aménagés par la Compagnie des Salins du Midi et Salines de l'Est, pour accueillir les flamants roses dans les meilleures conditions sur le site. La population reproductrice est très variable selon les années et dépend d'une multitude de facteurs. À noter en 2020, l'exceptionnel succès reproducteur de 16 300 pou-

sins pour 20 855 couples. En 2024, les nombreux orages printaniers ont réduit le succès reproducteur qui a vu naître 3 000 poussins pour 13 000 couples installés.

Le suivi de la reproduction des flamants roses en Camargue est assuré par la Tour du Valat depuis 1977. Cette structure assure également la direction scientifique et technique de l'opération de baguage pour l'identification des oiseaux. Une base de données commune des différentes observations des bagues par les ornithologues et observateurs amateurs est tenue à jour.

Si vous observez un flamant rose bagué, vous pouvez participer à l'amélioration des connaissances sur cette espèce en partageant votre observation à l'adresse mail suivante : flamingoring@tourduvalat.org. En retour, vous recevrez l'historique de vie de l'oiseau observé. Ce recueil



d'observations a notamment mis en évidence que certains flamants roses bagués lors du premier baguage en 1977 sont encore observés aujourd'hui, à l'âge de 47 ans.

Afin de préserver la tranquillité de ces oiseaux, un travail de sensibilisation des usagers de l'espace aérien est réalisé chaque année par la Tour du Valat, afin de réduire les risques de dérangement aérien.

La restauration *de l'îlot de Mansoulène*



Les laro-limicoles sont des oiseaux qui nichent en colonie à même le sol sur des îlots peu végétalisés, à l'abri du dérangement et des prédateurs terrestres. Ces espèces, telles que la Sterne naine et le Goéland railleur, sont devenus particulièrement vulnérables du fait de la raréfaction de leurs sites de reproduction, causée par l'artificialisation du littoral, l'érosion, la compétition avec d'autres espèces ou les épidémies de grippe aviaire ces dernières années.

Au printemps, tous les gestionnaires d'espaces de Méditerranée française

accueillant des laro-limicoles en reproduction, réalisent un suivi des effectifs reproducteurs selon le même protocole, de l'installation des couples début mai jusqu'à l'envol des poussins fin juillet. En Camargue Gardoise, ce suivi est réalisé par un agent du SMCG. En 2024, les conditions météorologiques pluvieuses ont perturbé la saison de reproduction. **L'îlot de Mansoulène a été colonisé courant juin avec l'installation de 63 couples d'Avocette élégante, 25 couples de Sterne naine et 25 couples de Sterne pierregarin.**

Le 25 mars 2024, le SMCG a piloté un chantier de restauration d'un îlot de reproduction pour les oiseaux du littoral. Cette action de gestion a été menée en partenariat avec la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, propriétaire du site. L'opération de rechargement en sable coquillier a permis d'entretenir cet îlot artificiel et de recréer des conditions de nidification optimale pour les laro-limicoles.



Une expo à faire tourner !

Pour communiquer sur l'exceptionnelle biodiversité de Camargue gardoise et les actions mises en place pour la protéger, le SMCG s'est doté de 4 panneaux d'information sur les sites Natura 2000 de Camargue gardoise. **Ces visuels sont disponibles gratuitement auprès de la chargée de mission Natura 2000.**

📄 S'informer

- Retrouvez tous les documents des sites Natura 2000 de Camargue Gardoise sur le site internet du Syndicat Mixte Camargue Gardoise :



<https://bit.ly/CG-natura-2000>

- Pour plus d'informations sur le réseau Natura 2000, rendez-vous sur la page du centre de ressource national :



www.laregion.fr/Natura-2000#nh2-1



Contact : Syndicat Mixte Camargue Gardoise
Léa LAFOURNIERE,
Chargée de mission Natura 2000,
lafourniere@camarguegardoise.com, 06.32.65.09.88

Responsable publication : Robert CRAUSTE

Rédaction : Léa LAFOURNIERE, Nicolas BONTON

Partenaires techniques



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Avec le soutien financier de

Mise en forme : Manon PEBERAT

Crédits photos : A. ARNAUD, S. BAUDOUIN, C. BROCHIER, A. CRESTEY, L. LAFOURNIERE, J. PENVERN, R. TINE

Illustration : Françoise BARGIN